

Commission Consultative Paritaire des agents contractuels exerçant les fonctions de surveillance et d'accompagnement

AED, AESH, nous voulons devenir fonctionnaires ! AED, AESH, nous voulons la garantie du réemploi ! Non à la précarité ! Abandon des PIAL !

Nous revendiquons :

- ▶ L'intégration de tous les AED et AESH dans un corps de la Fonction Publique d'État avec un vrai Statut et un vrai salaire.
- ▶ L'augmentation générale des salaires avec une revalorisation de la grille. Assez du blocage des salaires et du maintien de ces personnels sous le seuil de pauvreté !
- ▶ L'abandon des PIAL et la politique de mutualisation pour les AESH ! Affectation sur un établissement ou une école !
- ▶ Aucun licenciement ! Garantie de réemploi !
- ▶ Le recrutement à hauteur des besoins.
- ▶ Pour les AED : 28 heures pour les surveillants d'externat, 32 heures pour ceux qui font de l'internat.
- ▶ Pour les AESH : un temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h et l'arrêt des temps partiels imposés.
- ▶ Aucune interruption de traitement en cas d'arrêt maladie. Pour la mise en place systématique de la subrogation quel que soit l'employeur.
- ▶ Pour le droit à mutation, aux droits sociaux, au droit syndical, au droit aux œuvres sociales, au droit à la médecine de prévention.
- ▶ La prise en charge des frais de repas et de transport et la revalorisation des indemnités kilométriques.
- ▶ L'accès pour tous à la formation professionnelle sur le temps de travail et la possibilité d'accéder à des formations qualifiantes.
- ▶ Le respect des prérogatives de la Commission Consultative Paritaire pour traiter toutes les questions des AED et AESH et pas seulement des problèmes disciplinaires.



**Pour un vrai statut,
pour un vrai salaire !**

La FNEC FP-FO défend le droit à l'enseignement adapté et combat la logique destructrice de l'inclusion systématique et forcée, caractérisée en particulier par les PIAL.

La FNEC FP-FO invite tous les personnels qui exigent un vrai statut, un vrai salaire pour les AED et les AESH et l'abandon des PIAL à se saisir des élections professionnelles en votant du 1^{er} au 8 décembre 2022 pour la FNEC FP-FO et ses syndicats !